

PERMIS DE LOUER CONSTITUTION DE DOSSIER



DEMANDE PERMIS DE LOUER

Nom :

Prénom :

Adresse du logement loué :

Téléphone bailleur :

Mail bailleur :

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L' APPUI DE LA DEMANDE

- CERFA n° 15652*01
- Dossier technique comprenant (article 3.3 de la loi du 6 juillet 1989) :

Pièces justificatives à fournir à l'appui de la demande	Durée validité document	Pièces transmises	Pièces manquantes	Non concerné
Diagnostic de Performance Energétique (DPE)	Valable 10 ans (1)			
Constat des risques d'exposition au plomb	Daté de moins de 6 ans pour les logements dont le permis de construire a été délivré avant 1949			
Diagnostic amiante	Obligatoire pour les maisons dont le permis a été délivré avant le 01/07/1997 (2)			
Etat des risques et pollutions	Daté de moins de 6 mois			
Etat de l'installation intérieure de l'électricité	Daté de moins de 6 ans pour les logements dont l'installation date de plus de 15 ans			
Etat de l'installation intérieure du gaz	Daté de moins de 6 ans pour les logements dont l'installation date de plus de 15 ans			
Diagnostic bruit	Si le bien est situé dans une zone d'exposition au bruit des aéroports			

Attention :

(1) les DPE réalisés entre le 01/01/13 et 31/12/17 sont valables jusqu'au 31/12/2022.

Ceux réalisés entre le 01/01/18 et 30/06/21 sont valables jusqu'au 31/12/24

(2) durée de validité illimitée si absence d'amiante. Lorsqu'il est constaté la présence d'amiante, le propriétaire bailleur doit veiller périodiquement (au moins tous les trois ans) à faire contrôler l'état de conservation des matériaux.

Nous vous rappelons que tant que votre dossier est incomplet, votre demande d'autorisation ne peut pas être examinée, votre logement ne peut donc pas être mis en location.

Une fois le dossier complet, une visite de contrôle du logement sera effectuée par nos services compétents.

RECEPISSE DE DEMANDE DE « PERMIS DE LOUER »

Demande d'autorisation préalable de mise en location déposée le / /

Fait à :

Visa de la commune :

Le : / /